



Gestion des risques agricoles par les petits producteurs

Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage (partie 1)

9 juin 2011

Les assurances pour la production agricole, on en entend de plus en plus parler...

En août 2010, un atelier régional de validation des résultats de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un **mécanisme d'assurance récolte** dans la zone UEMOA s'est tenu au siège de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) à Lomé. Cette étude devait permettre d'identifier et caractériser les différents risques dans la zone UEMOA, de définir un ou des mécanisme(s) d'assurance récolte pour la zone, d'évaluer le potentiel d'application de ces mécanismes, d'identifier les conditions de succès et de proposer une stratégie d'implantation.

Des participants du Niger ont suivi cet atelier, dont des membres d'organisations paysannes. Dommage que ces « délégués » n'aient pas pu faire de restitution de ces travaux et des éléments ce pourrait être utile pour le Niger. Cela reste une affaire à suivre !

L'Agence française de développement (AFD) vient de publier un document de travail intitulé « **Gestion des risques agricoles par les petits producteurs - Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage** ».

L'équipe du RECA a examiné ce document. Très honnêtement, personne ne savait ce qu'est une assurance « indicielle » et nous nous sommes demandé de que faisait le warrantage dans la gestion des risques agricoles... Aussi nous avons pris le temps de lire ce document de l'AFD réalisé par le Groupe de recherche de recherche et d'échanges technologiques (GRET).

La lecture de ce document nous semble utile d'autant plus que l'écriture est simple et pédagogique. Aussi, le RECA a décidé de vous proposer des extraits de ce document de 86 pages pour faciliter la lecture. **Cette note présente l'introduction générale** qui replace les risques des activités agricoles en termes de choix politiques et des options utilisées ces dernières années. Un autre extrait suivra la semaine prochaine.

Le document de travail est disponible en ligne sur le site de l'AFD (86 pages, 968 Ko)

AFD Document de travail n° 113 • Gestion des risques agricoles par les petits producteurs • mai 2011

<http://www.afd.fr/jahia/Jahia/home/recherche/actualites-publications-rch?cache=bypass&actuCtnId=59452>



Gestion des risques agricoles par les petits producteurs

Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage

Anne Chetaille, Aurore Duffau, Guillaume Horréard, Damien Lagandré,
Bastien Oggeri, Ilan Rozenkopf, GREC

Introduction générale

Trois milliards d'êtres humains sur les six que compte la planète vivent de l'agriculture. Selon la Banque mondiale, ce secteur peut représenter jusqu'à 40 % du PIB de pays tels que les Etats sahéliens. Plus des trois quarts des habitants pauvres des pays en développement vivent en zones rurales et la subsistance de la plupart d'entre eux dépend de l'agriculture. Les personnes extrêmement pauvres dépensent plus de la moitié de leurs revenus pour se procurer (ou produire) des aliments de base, qui constituent plus des deux tiers de leur consommation en calories. Agir sur l'agriculture, c'est agir de manière unique sur la pauvreté.

Si l'ensemble des activités économiques sont soumises à diverses sources d'aléas, l'agriculture représente un secteur particulier. Elle est soumise à de nombreux risques, en particulier **les aléas climatiques** et **la volatilité des prix sur les marchés**. Ces risques engendrent une variabilité relativement forte des résultats, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. En effet, le climat, les maladies et d'autres calamités naturelles peuvent compromettre le rendement des récoltes. En outre, selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), l'agriculture est l'un des secteurs les plus menacés par le changement climatique. Quant à la volatilité des prix des intrants et des produits agricoles, elle soumet également l'agriculteur à des revenus très aléatoires.

Afin de stabiliser leurs revenus, les agriculteurs et la société dans son ensemble sont amenés à mettre en place **des outils publics ou privés de gestion des risques agricoles**.

Dans les pays en développement, le processus d'adaptation aux incertitudes causées par la volatilité des prix et le changement climatique se heurte à des contraintes structurelles fortes, en particulier en termes d'accès aux services financiers et à des politiques publiques peu adaptées. En effet, l'accès au financement constitue un élément décisif dans le devenir du secteur agricole. Or, l'offre de services financiers disponibles pour les agriculteurs est encore limitée et/ou inadaptée, à cause des risques spécifiques inhérents au secteur agricole.

Dans les pays développés, tous les agriculteurs possèdent des comptes bancaires et le recours à l'emprunt a été à l'origine de progrès exceptionnels des agricultures, depuis une cinquantaine d'années, au même titre que l'innovation scientifique et technique. En revanche, dans les pays en développement, la majorité des agriculteurs restent exclus du système bancaire comme des avancées techniques.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour les pays en développement, en particulier au regard de la sécurité alimentaire, **la réduction de l'exposition des producteurs aux risques liés à**

la volatilité des prix et à la variabilité climatique accrue est un enjeu majeur, en termes d'aide au développement.

Face aux risques climatiques, deux stratégies sont généralement mises en œuvre.

La première consiste à **agir en prévention à l'aléa climatique**. Différentes techniques agricoles permettent d'être moins dépendant des conditions climatiques : irrigation et drainage, utilisation de variétés adaptées à l'environnement local, lutte contre l'érosion des terres, etc. Ces actions évitent ou limitent une trop grande variation des productions. Elles peuvent être mises en œuvre par des acteurs publics (dans le cadre d'infrastructures d'irrigation, par exemple) ou privés (les agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles – OPA).

La deuxième stratégie consiste à **agir en réaction à un aléa climatique** pour préserver le revenu de l'agriculteur. Il s'agit alors de compenser la perte de revenu liée à la diminution de la production (en quantité ou en qualité) du fait de l'aléa climatique. L'intervention peut également être publique (par exemple, compensation lors d'une catastrophe naturelle) ou privée (par exemple, assurance récolte).

Ainsi, l'une des préoccupations des pouvoirs publics (*en général*) consiste à prémunir la société contre les risques d'éventuelles pénuries agroalimentaires. Cette contrainte première implique souvent des choix entre protectionnisme ou libre-échange, entre diversification des productions pour le marché intérieur ou une spécialisation agroexportatrice qui tienne compte des avantages comparatifs dont bénéficie le pays. **L'activité des agriculteurs est protégée afin de garantir un niveau de production**. Ainsi, jusqu'au début des années 1990, l'intervention de l'Etat s'est traduite par la formation d'importants stocks publics, des taxes douanières, des subventions à l'export et des prix garantis afin de garantir une stabilité des prix et des revenus des agriculteurs (politique agricole commune en Europe [PAC], prélèvements variables en particulier, offices publics de commercialisation tels que l'Office des produits alimentaires du Mali [OPAM], etc.).

Les politiques commerciales ont ensuite amené les pays à réduire, voire supprimer, les mesures de protection des marchés agricoles, suite à l'accord agricole négocié dans le cadre de l'Uruguay Round (1994). La mise en place de cet accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a également contraint l'Union européenne (UE) à supprimer le Système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) qui, entre 1975 et 2000, a permis de remédier aux effets de l'instabilité des prix dans le groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). D'une manière générale, la fin des années 1990 a aussi été synonyme d'un désengagement public dans les pays en développement, et donc d'une nécessité de l'intervention d'autres acteurs afin de gérer le risque agricole.

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées par des agences bilatérales ou multilatérales (la FAO, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, etc.) et des organisations non gouvernementales (ONG), afin de **mettre en place des outils privés de gestion des risques agricoles**. Certaines de ces initiatives, qui portent sur **des outils du type warrantage** ou **du type assurance indicielle**, sont fréquemment citées comme des success stories.

Cette étude vise à identifier les facteurs de réussite ainsi que les limites des outils privés de gestion des risques, **concernant les agricultures familiales vivrières du Sud**. En particulier, il s'agit d'identifier les outils qui sont les plus appropriés pour réduire de façon durable la variabilité des revenus des agriculteurs familiaux en fonction des contextes (type de risque, niveau d'exposition, cadre institutionnel, etc.). **Face à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'étude se concentre sur les outils de cultures vivrières, et en particulier sur les assurances climatiques indexées et le warrantage pour les céréales.**

Ce document présente les résultats des deux phases opérationnelles de l'étude :

- la première partie est une revue de la littérature sur les risques agricoles. Elle présente des éléments théoriques sur les risques agricoles, les stratégies de gestion du risque et les outils correspondant à ces stratégies ;
- la seconde partie est le résultat de neuf études de cas réalisés dans cinq pays (Ethiopie, Kenya, Inde, Malawi, Tanzanie). Elle confronte donc la partie précédente à la réalité du terrain et tente d'apporter des éléments d'information sur le fonctionnement et les effets des systèmes visités.